

**Dès 2017**, menace lourde de conséquence : si une organisation n'atteint pas les 10% lors des élections CE, ses moyens d'action disparaissent.

**Dès 2018**, sans la CGT, la loi travail, appliquée à Orange, permettrait de faciliter les licenciements, d'augmenter le temps de travail et de baisser les salaires.

La CGT revendique son abrogation.

**Dès 2019**, la Direction d'Orange pourrait intensifier les suppressions d'emploi (550 prévues à IMTW), en ayant recours à des licenciements secs de contractuels mais aussi de fonctionnaires (code du travail L5424-1).

La CGT revendique le maintien de l'emploi et une embauche pour chaque départ.

Les **élus CGT** sont des collègues à qui vous confiez le mandat de vous représenter. Ils vous défendent et portent les valeurs de solidarité et de progrès social de la CGT. Ils défendent la pérennité et le développement des emplois, des activités et des métiers sur tous les sites.

Les **élus CGT** veillent à l'amélioration des conditions de travail et à la préservation de la santé au travail.

Les **élus CGT** revendiquent une meilleure articulation entre la vie privée et la vie professionnelle pour tous, ainsi que des rémunérations et promotions égales pour les femmes et les hommes.

Les **élus CGT** agissent pour que l'emploi redevienne une priorité, notamment en direction des jeunes. Ils combattent les externalisations, les suppressions d'emplois, ainsi que les discriminations.

Les **élus CGT** construisent avec les salariés des propositions alternatives, sans se limiter au seul accompagnement de projets néfastes de la Direction.

### Qu'est-ce que le mandat syndical d'un élu ?

Un **élu CGT** représente ses collègues et défend les intérêts de tous les salariés.

Ses prises de positions ne sont pas individuelles, mais issues de la réflexion collective.

Il rend compte de son mandat aux salariés qui l'ont élu pour une durée déterminée (3 ans), ainsi qu'au syndicat qui le soutient et peut le conseiller.

C'est le respect du mandat électif et la garantie d'une véritable démocratie sociale.

### Le rôle du Comité d'Entreprise (CE)

Cette instance doit être informée et consultée régulièrement :

- Sur toutes les questions concernant l'organisation du travail et la marche générale de l'entreprise, la formation professionnelle, les projets d'évolution des effectifs et des qualifications ;
- En cas de restructuration de l'entreprise ;
- En cas d'introduction de nouvelles technologies susceptibles d'avoir une incidence sur les conditions de travail ;

Le CE peut non seulement donner son avis, mais aussi formuler des propositions alternatives.

De plus, il gère les activités sociales et culturelles (ASC).

Les réunions du CE permettent de faire connaître publiquement les décisions de la Direction, les données d'entreprise, et d'organiser avec les salariés une mobilisation si nécessaire.

Nous organisons les mobilisations pour faire reculer la Direction sur ses décisions nocives.  
Nous utilisons toutes les instances de représentation pour faire valoir les intérêts des salariés.

Une **CGT forte**, c'est l'assurance que l'intérêt des salariés sera défendu devant la Direction.

Une **CGT forte**, c'est un contre-pouvoir que la Direction est obligée de prendre en compte.

La **CGT** agit quotidiennement, dans les luttes, partout, pour gagner sur vos revendications collectives et individuelles.

À IMTW, la **CGT** s'oppose inlassablement aux programmes de **destruction d'activités, de métiers et d'emploi** dont les effets sont :

- **La transformation des managers techniques en un management RH et financier ;**
- **Une intensification importante du travail :**
  - ❖ de nouvelles applications remplacent certains postes (assistances, supports) en surchargeant ceux qui doivent les utiliser ;
  - ❖ les départs ne sont généralement pas remplacés ;
- **Une augmentation de la polyvalence** sans aucune négociation, ni aucune reconnaissance des nouveaux métiers.



### Vos élus **CGT** au CE dénoncent et combattent :

- Les régressions sociales découlant des choix de la Direction ;
- Les suppressions de postes et de sites ;
- Les mobilités forcées.

### Vos élus **CGT** au CE revendiquent :

- La défense des conditions de travail, et des droits des salariés quel que soit leur statut ;
- L'embauche des « sous-traitants » qui le souhaitent ;
- Le remplacement de tous les départs (TPS, Retraites) *par la création d'emplois pour les jeunes, et par l'embauche des Apprentis et des Thésards.*
- L'arrêt des décisions budgétaires aboutissant à la disparition de la « Recherche » à Orange ;
- La stabilité géographique des activités ;
- L'arrêt des réorganisations perpétuelles, dites « transformations » ;
- Le respect de l'intégrité mentale et physique du personnel, principe constitutionnel ;
- L'arrêt de l'infantilisation du personnel dans les communications et les évaluations ;

#### • Pour les Carrières et Promotions :

- **Pour les Agents d'Exécution et Maitrises :** au moins une promotion tous les 10 ans ;
- **Pour les cadres :** au moins un passage d'une bande CCNT dans la carrière ;
- **L'accès à des postes de responsabilité pour les femmes et les hommes à temps partiel.**

#### • Pour les Salaires :

- **La revalorisation de tous les salaires de 200 euros net par mois pour tous ;**
- **La reconnaissance salariale des « Certifications » et des Qualifications ;**
- **La remise en place d'une partie collective significative dans les augmentations ;**
- **Au moins un doublement de salaire sur une carrière.**

- Des espaces de travail répondant aux besoins et aux souhaits de chacun des salariés ;
- L'instauration d'une véritable égalité et mixité professionnelle pour l'accès à l'emploi, les salaires, l'accès à toutes les catégories de postes, la formation professionnelle et les promotions ;
- La ré-internalisation et la reconnaissance des services de proximité (support, logistique, secrétariat, RH, accueil, gardiennage, entretien, restauration...);

#### • Pour les ASC (Activités Sociales et Culturelles)

C'est un **budget collectif**, et non un complément de salaire ou un droit individuel. Il doit :

- **Promouvoir le lien social, sans discrimination pour l'accès aux activités ;**
- **Permettre aux salariés d'organiser des activités sur leur site (Sans la pugnacité des élus CGT, il n'y aurait pas d'activités à Chatillon) ;**
- **Permettre l'accès à la culture et au sport pour tous (défense des médiathèques et des activités locales...);**
- **Permettre l'accès aux vacances pour tous (des voyages doivent être organisés plus régulièrement).**

Vos élus **CGT** au CE favorisent les prestations sociales et solidaires : CESH Handicap, aide à la scolarité... et défendent le principe du quotient familial.

C'est un vrai investissement des élus **CGT** au CE pour leur mise en œuvre.

Pour toutes ces raisons votre vote en novembre 2017 est décisif.

Il conditionne la représentativité des syndicats qui vous défendront pendant 3 ans !

**Votons** *la* **CGT**  
Une force à vos côtés